



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

revendications

Question écrite n° 104609

## Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le rôle des associations socio-judiciaires en matière de prévention de la délinquance. En effet, les associations socio-judiciaires exercent de nombreuses missions dans l'intérêt de la justice et de la sécurité : mesures d'accompagnement, mesures de pacification des conflits, mesures d'investigation. Elles oeuvrent en faveur de la protection des victimes, de la prévention de la récidive et de la sécurité publique en général. La réduction du financement de ces associations et la réduction des missions qu'elles exerçaient (médiation pénale, contrôle judiciaire, socio-éducatif...) au profit du recours aux collaborateurs occasionnels de justice laisse supposer la diminution considérable de leur nombre. Pourtant, la disparition de ces acteurs, dans le contexte où la demande de réponses judiciaires adaptées devient de plus en plus forte et le recours à la seule détention est de plus en plus critiqué, ne va pas dans le bon sens. À la lumière de ces inquiétudes, il lui demande de préciser la place et le rôle des associations socio-judiciaires, notamment dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 104609

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** justice (garde des sceaux)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 septembre 2006, page 9746